

ELECTRICITE DE STRASBOURG SA

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle**

(Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025)

PricewaterhouseCoopers Audit

5 rue de la Coopérative
CS 50021
67016 Strasbourg Cedex

KPMG SA

9 avenue de l'Europe Espace
Européen de l'Entreprise
67300 Schiltigheim

**Rapport des commissaires aux comptes
sur l'information financière semestrielle****(Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025)**

Aux Actionnaires

ELECTRICITE DE STRASBOURG SA

26 Boulevard du President Wilson
67000 Strasbourg

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Electricité de Strasbourg SA, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Fait à Strasbourg et Schiltigheim, le 31 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

KPMG SA

Jean-Luc Cacciatore  *Séverine Scheer*  *Stéphane Devin*  *Jean-Louis Caulier*

Jean-Luc Cacciatore

Séverine Scheer

Stéphane Devin

Jean-Louis Caulier

Groupe ES

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

DU 30 JUIN 2025

- **États financiers**
- **Notes aux états financiers consolidés**
 - ✓ **Informations générales et présentation des méthodes comptables et bases d'évaluation utilisées**
 - Note 1 : Faits marquants du premier semestre
 - Note 2 : Évolutions réglementaires et tarifaires
 - Note 3 : Principes généraux et normes comptables
 - Note 4 : Périmètre de consolidation
 - Note 5 : Saisonnalité de l'activité
 - ✓ **Notes explicatives aux comptes consolidés**
 - Note 6 : Produits des activités ordinaires
 - Note 7 : Achats consommés
 - Note 8 : Autres produits et charges opérationnels courants
 - Note 9 : Autres produits et charges opérationnels non courants
 - Note 10 : Résultat financier
 - Note 11 : Charge d'impôt sur le résultat
 - Note 12 : Goodwill
 - Note 13 : Ensemble des immobilisations corporelles
 - Note 14 : Participations dans les coentreprises et entreprises associées
 - Note 15 : Autres actifs financiers non courants
 - Note 16 : Actifs financiers courants
 - Note 17 : Capitaux propres
 - Note 18 : Passifs spécifiques des concessions
 - Note 19 : Provisions
 - Note 20 : Passifs financiers courants et non courants
 - Note 21 : Tableau des flux de trésorerie
 - Note 22 : Autres engagements
 - Note 23 : Transactions entre parties liées
 - Note 24 : Information sectorielle
 - ✓ **Événements postérieurs à la clôture**

COMPTE DE RESULTAT (données chiffrées en K€)

	Notes	30.06.2025	30.06.2024
Chiffre d'affaires		676 702	762 921
Autres produits de l'activité		44 049	60 507
Produits des activités ordinaires	6	720 751	823 428
Achats consommés	7	-462 963	- 580 358
Charges externes		-25 276	- 20 357
Impôts, taxes et versements assimilés		-12 422	- 12 322
Frais de personnel		-50 891	- 49 161
Amortissements		-28 571	- 28 202
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession		- 1 537	- 1 094
Variation de stocks de produits encours et de produits finis		90	477
Autres produits et charges opérationnels courants	8	-18 039	- 25 827
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie		-2 230	- 3 649
Autres produits et charges opérationnels non courants	9	-786	- 650
Résultat opérationnel		118 126	102 285
Quote-part dans le résultat net des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence		783	1 527
Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des entités mises en équivalence		118 909	103 812
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		3 225	2 192
Coût de l'endettement financier brut		-97	- 89
Coût de l'endettement financier net		3 128	2 103
Autres produits financiers		4 389	4 182
Autres charges financières		-4 931	- 3 666
Résultat financier	10	2 586	2 619
Charge d'impôt sur le résultat	11	-36 738	- 30 220
RESULTAT DE L'ENSEMBLE		84 757	76 211
dont résultat net part des minoritaires		466	- 3 075
dont résultat net part du Groupe		84 291	79 286

Résultat par action

Résultat de base par action		11,76	11,06
Résultat dilué par action		11,76	11,06

État du résultat global (données chiffrées en K€)

	30.06.2025	30.06.2024
Résultat net consolidé	84 757	76 211
Variations de juste valeur des instruments financiers de couverture	137	-767
Variations de juste valeur des titres de dettes	0	0
Différences de conversion	0	0
Impôts différés	-35	198
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables en résultat	102	-569
Variations de juste valeur des titres de capitaux propres	834	639
Variations des pertes et gains actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi	10 882	4 559
Impôts différés	-3 025	-1 340
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat	8 691	3 858
Résultat net et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres	93 550	79 500
dont part des minoritaires	466	-3 075
dont part du Groupe	93 084	82 575

Pour une meilleure lisibilité des données, le tableau ne présente pas d'information pour la part relative aux entreprises associées pour chacune de ces deux natures de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres car aucun chiffrage n'est à mentionner.

BILAN CONSOLIDE (données chiffrées en K€)

ACTIF	Notes	30.06.2025	31.12.2024
Goodwill	12	90 280	90 280
Immobilisations incorporelles		65 559	64 508
Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité et de gaz	13	890 372	879 812
Immobilisations en concessions des autres activités	13	245	268
Autres immobilisations corporelles du domaine propre	13	30 812	31 972
Immeubles de placement	13	14 498	15 096
Participations dans les entreprises associées	14	30 883	31 242
Autres actifs financiers non courants	15	104 155	39 758
Autres actifs non courants		740	805
Impôt différé actif		40 599	41 183
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		1 268 143	1 194 924
Stocks		35 453	46 331
Créances clients et autres débiteurs		300 494	540 087
Créance d'impôt à recouvrer		655	551
Actifs financiers courants	16	100 823	176 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	232 440	156 623
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		669 865	920 257
TOTAL DE L'ACTIF		1 938 008	2 115 181

PASSIF	Notes	30.06.2025	31.12.2024
Capital émis	17	71 694	71 694
Primes		9 713	9 713
Réserves		434 435	354 090
Résultat		84 291	150 415
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	17	600 133	585 912
Intérêts minoritaires		9 428	9 030
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE		609 561	594 942
Passifs spécifiques des concessions sur biens existants	18	201 681	205 533
Passifs spécifiques des concessions sur biens à renouveler	18	571 555	565 881
Provisions	19	176 122	185 785
Passifs financiers non courants	20	11 327	11 730
Autres passifs non courants		889	1 681
Impôts différés passif		2 168	2 052
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		963 742	972 662
Provisions	19	18 336	19 821
Passifs financiers courants	20	3 825	4 185
Fournisseurs et autres créditeurs		322 528	503 787
Impôts à payer		20 016	19 784
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		364 705	547 577
TOTAL DU PASSIF		1 938 008	2 115 181

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE (données chiffrées en K€)

	30.06.2025	30.06.2024
Résultat net consolidé	84 757	76 211
Dotations nettes aux amortissements et provisions	28 685	39 318
Plus et moins-values de cession	151	307
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-783	-1 527
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net d'impôt	112 810	114 309
Coût de l'endettement financier net	-3 128	-2 103
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	36 738	30 220
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net d'impôt (A)	146 420	142 426
Impôts versés (B)	-38 970	-27 937
Variation du BFR lié à l'activité (C) – note 21.1	83 885	53 794
Flux net de trésorerie généré par l'activité (A + B + C) = (D)	191 335	168 283
Décaissement / acquisition immobilisations incorporelles	-6 352	-4 560
Décaissement / acquisition immobilisations corporelles	-43 156	-38 615
Encaissement / cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	12	218
Subventions d'investissement encaissées – droits des concédants	347	43
Décaissement / acquisition actifs financiers	-58 428	-62 158
Encaissement / cession actifs financiers	67 528	61 331
Incidence des variations de périmètre (acquisitions de filiales)	-100	0
Incidence des variations de périmètre (cessions de filiales)	0	1 100
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (E)	-40 149	-42 641
Augmentation de capital ou apports	0	0
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-78 863	-61 657
Dividendes versés aux minoritaires	-68	-65
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	1 142	1 123
Intérêts financiers nets versés / perçus	3 128	2 103
Encaissement d'emprunts	150	315
Remboursement d'emprunts	-595	-759
Autres flux liés aux opérations de financement	-263	678
Flux net trésorerie lié aux opérations de financement (F)	-75 369	-58 262
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE (D + E + F)	75 817	67 380

Variation de trésorerie nette suivant détail fourni en note 21 (1)	68 255	67 957
Trésorerie à l'ouverture	325 744	269 698
Trésorerie à la clôture	393 999	337 655

(1) Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ne présente pas la trésorerie effectivement mobilisable par le Groupe ES ce qui nous amène à compléter l'information financière par un tableau supplémentaire.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (données chiffrées en K€)

	Part du Groupe								Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : instruments financiers (nets d'impôts)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : gains et pertes actuariels (nets d'impôts)	Capitaux propres Part Groupe	Capitaux propres Part Intérêts minoritaires	
Capitaux propres retraités au 1 ^{er} janvier 2025	71 694	14 218	0	551 186	6 033	-57 219	585 912	9 030	594 942
Opérations sur capital							0		0
Opérations sur titres auto-détenus							0		0
Dividendes distribués (1)				-78 863			-78 863	-68	-78 931
Résultat net de l'exercice				84 291			84 291	466	84 757
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					721	8 072	8 793		8 793
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	84 291	721	8 072	93 084	466	93 550
Variations de périmètre							0		0
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle							0		0
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 30 juin 2025	71 694	14 218	0	556 614	6 754	-49 147	600 133	9 428	609 561

(1) Électricité de Strasbourg a versé un dividende de 11,00 € par action, soit un montant total distribué de 78 863 K€.

	Part du Groupe								Total capitaux propres
	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : instruments financiers (nets d'impôts)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres : gains et pertes actuariels (nets d'impôts)	Capitaux propres Part Groupe	Capitaux propres Part Intérêts minoritaires	
Capitaux propres retraités au 1 ^{er} janvier 2024	71 694	14 218	0	461 851	6 139	-79 638	474 264	6 218	480 482
Opérations sur capital									
Opérations sur titres auto-détenus									
Dividendes distribués (1)				-61 657			-61 657	-64	-61 721
Affectation du résultat GEIE								5 342	5 342
Résultat net de l'exercice (2)				79 286			79 286	-3 075	76 211
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-93	3 382	3 289		3 289
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	79 286	-93	3 382	82 575	-3 075	79 500
Variations de périmètre				551			551		551
Changement dans les participations dans les filiales sans perte de contrôle							0		0
Autres variations							0		0
Capitaux propres au 30 juin 2024	71 694	14 218	0	480 031	6 046	-76 256	495 733	8 421	504 154

(1) Électricité de Strasbourg a versé un dividende de 8,60 € par action, soit un montant total distribué de 61 657 K€.

(2) concernant les impacts du GEIE voir détail en note 1.2.2.3. de l'annexe consolidée semestrielle 2024.

✓ Informations générales et présentation des méthodes comptables et bases d'évaluation utilisées

Électricité de Strasbourg est une société anonyme de droit français, domiciliée en France.

Le Groupe ÉS est un énergéticien régional multi-énergies présent dans les activités de distribution d'électricité, de commercialisation d'électricité et de gaz, de services énergétiques et de production d'énergies renouvelables.

Les comptes consolidés du Groupe ÉS du 30 juin 2025 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration qui les a arrêtés en date du 31 juillet 2025.

Les méthodes comptables et les bases d'évaluation appliquées par le Groupe ÉS dans les états financiers consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Note 1 : Faits marquants du premier semestre 2025

1.1. Activité du Groupe ÉS

Le premier semestre de l'année 2025 a été marqué par des conditions climatiques plus défavorables que la normale, tout en étant plus favorables que celles du premier semestre 2024.

La sobriété énergétique, résultat des efforts faits par les clients pour limiter leur consommation d'énergie dans un contexte de prix élevés reste selon nos estimations également présente, en particulier sur les clients industriels et grandes entreprises sur des niveaux identiques à ceux de l'an dernier. L'effet sobriété a en revanche tendance à s'estomper sur les clients résidentiels, du fait de la baisse des prix de vente sur les TRVE (-15%TTC) décidée en février 2025 par les pouvoirs publics.

Les volumes d'électricité distribués par Strasbourg Électricité Réseaux sont de 3 311 GWh à fin juin 2025, en hausse de 2,5% sur la période par rapport à 2024.

Les volumes commercialisés par ÉS Énergies Strasbourg sont à fin juin 2025 de :

- 3 134 GWh en électricité (+2,7% vs 2024),
- 1 607 GWh en gaz, hors transits vers d'autres ELD (+3,3% vs 2024).

Le commercialisateur a augmenté ses parts de marché sur le territoire historique et conquis des clients hors territoire. Il reste le principal fournisseur alsacien d'électricité et de gaz.

Le gestionnaire du réseau de distribution a réalisé de bons résultats opérationnels, qui se traduisent en particulier par le maintien d'un haut niveau de qualité de fourniture d'électricité. L'activité de raccordement au réseau de nouveaux clients est très dynamique, en particulier sur le segment des producteurs photovoltaïques. Strasbourg Électricité Réseaux a posé environ 430 000 compteurs communicants Linky au 30 juin 2025.

1.2. Faits marquants du semestre concernant la maison mère Électricité de Strasbourg et ses filiales consolidées par intégration globale

1.2.1 Arrêt des mesures réglementaires exceptionnelles pour les clients : bouclier tarifaire en gaz et en électricité

Les boucliers tarifaires en gaz et en électricité n'ont pas été reconduits pour les consommations 2025. Les comptes annuels 2025 seront toutefois impactés par d'éventuels écarts liés aux

déclarations de régularisation associées aux décomptes de consommations définitifs des clients, qui sont organisées par la CRE et qui feront l'objet de délibérations en juillet 2025 et octobre 2025. Les montants de régularisation qui résulteraient de ces déclarations sont attendus comme non matériels, suite aux derniers échanges avec la CRE.

Concernant le dispositif d'aide ASP à destination des bailleurs sociaux et habitats collectifs, des déclarations de régularisation sur les consommations 2024 ont été faites au premier semestre 2025. Ces montants qui n'impactent pas le compte de résultat sont également non matériels.

Au 30 juin 2025, les compensations des charges de services publics de l'énergie (CSPE) diminuées des acomptes perçus sont présentées à l'actif du bilan consolidé dans la rubrique « Clients et autres débiteurs » pour 23,3 M€ contre 45,6 M€ au 31 décembre 2024.

1.2.2 Transfert des activités Électricité de la Régie de Niederbronn-Reichshoffen

Le 25 octobre 2024, le Groupe ÉS a signé un compromis de cession partielle de fonds de commerce sous conditions suspensives avec la Régie de Niederbronn-Reichshoffen qui assure la distribution et la commercialisation d'électricité à environ 6 000 clients sur les communes de Niederbronn-les-Bains, Reichshoffen et Oberbronn. Le transfert de l'activité commercialisation d'électricité de la Régie à ÉS Énergies Strasbourg et de l'activité de gestionnaire du réseau de distribution d'électricité à Strasbourg Électricité Réseaux a été signé le 13 janvier 2025 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025. L'impact de cette opération se traduit par l'augmentation des actifs incorporels pour 1,1 M€, des immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité et autres immobilisations corporelles du domaine propre pour 3,3 M€, des stocks pour 0,1 M€ et des engagements sociaux pour 1,8 M€. L'allocation du prix d'acquisition est provisoire au 30 juin 2025 et sera finalisée pour les comptes du 31 décembre 2025.

La promesse d'achat signée le 25 octobre 2024 pour la cession du bien immobilier du siège de la régie à Électricité de Strasbourg, devrait intervenir ultérieurement lorsque les conditions suspensives seront levées.

1.2.3. Actifs de géothermie et permis d'extraction de lithium

Au 31 décembre 2024 les actifs incorporels et corporels liés à l'activité de géothermie, détenus par ÉS Illkirch Géothermie (17,4 M€), ÉS PER Géothermie (14,6 M€) et le GEIE (26,9 M€) sont dépréciés, nets des subventions, dans les comptes du Groupe ÉS à hauteur respectivement de 17,4 M€, 11,3 M€ et 26,6 M€. Ces dépréciations reposent sur plusieurs constats :

- des résultats sur différentes simulations techniques et financières réalisées sur le projet de production de chaleur et d'électricité à partir d'énergie géothermale profonde à Illkirch montrant le non-recouvrement assuré des montants engagés,
- un contexte local faisant suite à plusieurs séismes intervenus dans le nord de l'agglomération de Strasbourg fin 2020 et début 2021, amenant la préfecture à retirer l'autorisation de forage de l'opérateur à l'origine de ces séismes et à notifier le 15 avril 2021 à ÉS Illkirch Géothermie un arrêté de suspension de son activité,
- et un modèle économique pour la filière d'extraction de lithium qui reste à préciser.

ÉS Illkirch Géothermie

La situation sur le plan technique du puits d'ÉS Illkirch Géothermie n'a pas évolué sur le 1^{er} semestre 2025, ce qui amène le Groupe ÉS à maintenir les dépréciations des actifs constatées au 31 décembre 2024 pour une valeur nette des actifs à zéro.

ÉS PER Géothermie

Concernant les développements de l'extraction de lithium adossée à la ressource géothermale, le 25 janvier 2023, le Groupe ÉS a conclu avec ERAMET un accord sur les principaux termes d'une coopération relative à l'extraction de lithium à partir de la ressource géothermale. Une phase d'études a démarré afin de définir un premier cadrage des conditions techniques et économiques nécessaires pour une extraction à l'échelle industrielle (phase de PFS : Pre – Feasibility – Study). Cette phase intègre des essais in-situ sur les sites du Groupe ÉS en exploitation.

À la suite de cette première phase dite PFS, une Bridge Study a été engagée sur l'année 2025 en vue de sécuriser la phase plus poussée dite DFS (Definitive Feasibility Studies) incluant un démonstrateur de plus grande échelle sis sur l'un des sites actuellement en exploitation (Demonstration Phase). À cet effet, le Groupe ES via la société ES PER Géothermie a fait l'acquisition de terrains où le démonstrateur pourrait être réalisé. Le 15 mai 2025, ES a obtenu un arrêté préfectoral autorisant l'ouverture de travaux miniers, pour la future réalisation d'un doublet géothermique à Soultz-sous-Forêts. Enfin, la décision d'investissement d'une exploitation industrielle n'interviendrait qu'à horizon de 3/4 ans avec l'objectif de démarrer la production avant la fin de la décennie sur des niveaux prévisionnels cible d'environ 10 000 tonnes de carbonate de lithium par an.

Pour autant, même si le procédé d'extraction est validé, il reste toujours à préciser le modèle économique pour cette filière. Au 30 juin 2025, les actifs incorporels et corporels d'ES PER Géothermie de 15,7 M€ sont dépréciés à hauteur de 11,9 M€ soit une dépréciation complémentaire de 0,6 M€ qui impacte le résultat consolidé semestrielle 2025.

GEIE « EMC »

Au 30 juin 2025, l'installation du GEIE « EMC » est mis en arrêt temporaire long pour réaliser les travaux de remise en conformité environnementale attendues par la DREAL d'ici fin juin 2026 et les travaux complémentaires rendus nécessaires suite aux analyses complémentaires faites par le GEIE « EMC » en 2024. Au 31 décembre 2024, le Groupe ES a provisionné au passif du bilan consolidé un total de 14 M€ de travaux et a comptabilisé une dépréciation de ses actifs à hauteur de la valeur de ses actifs nets des subventions soit 4,7 M€. Au 30 juin 2025, les travaux ont débuté et une reprise de provision à hauteur des travaux réalisés est comptabilisée pour 1,3 M€. Les actifs corporels ont une valeur nette de 0,2 M€ contre 0,3 M€ au 31 décembre 2024.

Par ailleurs les études engagées en 2024 vont se poursuivre afin de définir les possibles développements dans l'exploitation du lithium dans lesquels le GEIE « EMC » pourrait s'intégrer.

1.2.4. Suivi du déploiement généralisé des compteurs

Le calendrier prévisionnel de déploiement des compteurs décidé mi-2021 par Strasbourg Électricité Réseaux est prévu de mi-2022 à début 2027. Il est aligné avec celui des autres ELD et s'inscrit dans les attendus du code de l'énergie. Depuis les comptes consolidés du 30 juin 2021, un amortissement accéléré est pratiqué pour les compteurs à remplacer (soit environ 527 000 compteurs bleus présents sur le territoire de concession), avec un impact limité sur les résultats consolidés 2021 et années suivantes.

Sur le 1^{er} semestre 2025, 69 968 compteurs communicants ont été mis en service pour une valeur nette comptable des mises au rebut correspondantes nulle. Le déploiement des compteurs suit le planning prévisionnel de pose avec un total de 430 666 compteurs remplacés au 30 juin 2025.

1.2.5. Opérations de marché

Le niveau élevé des prix marché d'achats d'électricité et certificats associés pour 2025 a amené ES Énergies Strasbourg à effectuer des opérations d'optimisation. Ces transactions sont enregistrées conformément à la norme IFRS 9 dans un portefeuille dit « de négoce ». Les transactions livrées physiquement au 30 juin 2025 sont comptabilisées nettes des achats en chiffres d'affaires conformément à la pratique du secteur, soit un impact de 2,2 M€ en chiffre d'affaires.

Par ailleurs les opérations ouvertes à la clôture semestrielle 2025, pour lesquelles les livraisons s'échelonneront sur le second semestre 2025, sont enregistrées conformément à la norme IFRS 9 dans un portefeuille dit « de négoce ». La variation nette de juste valeur de ces instruments dérivés est comptabilisée en compte de résultat au poste « Variation nette de juste valeur sur instruments dérivés Énergie » soit une variation négative comptabilisée pour -2,2 M€.

1.3. Fait marquants concernant les filiales consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

ECOGI

La centrale ECOGI mise en service en 2016 produit de la chaleur à destination de l'industriel Roquette. Cette production a été négativement impactée par une avarie sur la partie hydraulique de la pompe intervenue début mai. Le renouvellement de celle-ci, initialement planifié en mars 2026, a donc été anticipé et l'installation remise en service mi-juillet. L'impact économique de cette avarie est amorti par l'assurance qui intègre un volet de couverture des pertes d'exploitation

Le projet ECOGI ayant atteint sa maturité et la clause d'inaliénabilité des titres ayant pris fin, la Caisse des Dépôts et Consignations a décidé d'engager un processus de cession de sa participation (20%, FIPARES et Roquette Frères détenant chacun 40%), qui est en cours au 30 juin 2025.

Groupe SERHY

Le groupe SERHY poursuit ses développements essentiellement dans la production hydroélectrique avec pour cœur de métier la construction/rénovation de centrales pour compte de tiers ou pour compte propre ; à cela s'ajoutent des activités de services d'exploitation/maintenance. L'exercice 2025 est marqué par la création d'une nouvelle société qui portera la prochaine centrale à construire développée par SERHY d'une puissance de 1 MW localisée dans le Tarn.

ÉS Services Énergétiques

Le premier semestre 2025 a été marquée par la poursuite de la construction du réseau de chaleur de Saverne et d'une chaufferie biomasse sur le site de l'industriel Lilly France. La performance commerciale a également été au rendez-vous, avec la fidélisation de clients emblématiques.

ÉS Services Énergétiques a par ailleurs participé à hauteur de 34% à la création de la SEML "Énergies Alsaciennes" portée par la Collectivité Européenne d'Alsace (actionnaire à 58%) pour développer et gérer des projets de réseaux de chaleur et d'énergies renouvelables sur le territoire alsacien.

Note 2 : Évolutions réglementaires et tarifaires

2.1. Évolution des Tarifs Réglementés de Ventes d'électricité (TRV électricité)

Extension des TRVE au 1^{er} février 2025

La loi n°2024-330 du 11 avril 2024 visant à protéger le Groupe Électricité de France d'un démembrement (1) paru au journal officiel le 12 avril 2024 (ECOX2304315L) élargit l'éligibilité des TRVE à compter du 1^{er} février 2025 en supprimant le plafond de 36 kVA pour la puissance souscrite des sites. Le décret n°2025-49 du 15 janvier 2025 relatif aux tarifs réglementés de vente d'électricité vient adapter le code de l'énergie en supprimant la puissance souscrite de 36 kVA et étendre ainsi le bénéfice des TRVE aux consommateurs résidentiels, aux très petites entreprises (« TPE ») et aux petites collectivités. La délibération CRE n°2025-25 du 16 janvier 2025 publiée au Journal Officiel du 31 janvier 2025 (décision CRER2502216X) vient préciser la méthode de construction « par empilement » des coûts applicable aux consommateurs souscrivant une puissance supérieure à 36kVA.

Évolution de la méthode de construction des TRVE 2025

La CRE a mené du 10 juillet au 27 septembre 2024 une consultation publique sur le niveau et la structure des TRVE, pour faire évoluer certaines briques de coûts, ajuster la construction de certaines options tarifaires, et pouvoir réaliser un mouvement tarifaire uniquement en niveau lors de sa proposition des TRVE pour février 2025. La délibération n°2025-10 du 15 janvier 2025 prend en compte certaines de ces évolutions et la CRE engage de nouveaux travaux en 2025/2026.

Évolution tarifaire au 1^{er} février 2025 et contexte spécifique

Les tarifs sont établis sur proposition de la CRE en tenant compte de la méthode dite de « l'empilement » de tous ses composants.

En 2024, l'entrée en vigueur de l'actualisation annuelle du tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE) a été reportée du 1^{er} août au 1^{er} novembre 2024. Et dans ce contexte, la CRE a estimé que l'évolution du TURPE du 1^{er} novembre 2024 devait être intégré au mouvement tarifaire du 1^{er} février 2025 afin d'éviter aux consommateurs au TRVE de subir des mouvements de factures rapprochés en sens contraire et de mieux répondre à l'objectif de stabilité et de lisibilité des tarifs. Par ailleurs, le TURPE a évolué exceptionnellement au 1^{er} février et non au 1^{er} août 2025, afin de faire coïncider l'évolution avec la baisse des prix de gros et ainsi éviter des mouvements tarifaires de sens opposés à six mois d'intervalle pour une majorité de consommateurs tout en leur garantissant une baisse nette significative au 1^{er} février 2025.

L'évolution des TRV d'électricité tenant compte des éléments précités, proposée par la CRE dans sa délibération n° 2025-10 du 15 janvier 2025, a été acceptée par les ministres chargés de l'énergie et de l'économie, et publiée au Journal Officiel du 30 janvier 2025 (décisions ECOR2502205S, ECOR2502206S, ECOR2502208S et ECOR2502213S).

Au 1^{er} février 2025, l'évolution des tarifs réglementés de ventes d'électricité se traduit par une baisse moyenne de -22,61 % HT (soit -48,01 €/MWh HT) ou -15,00 % TTC (soit -42,18 €/MWh TTC) pour les tarifs bleus résidentiels et par une baisse moyenne de -22,67 % HT (soit -48,46 €/MWh HT) ou -15,06 % TTC (soit -42,53 €/MWh TTC) pour les tarifs bleus professionnels.

Cette évolution tient compte essentiellement de la baisse du coût de l'approvisionnement en énergie (soit -20,80 % sur les TRVE HT), en garantie de capacité (soit -1,30 % HT), de l'évolution mécanique annuelle du TURPE 6 au 1^{er} novembre 2024 (soit +1,12 % sur les TRVE HT) et de l'évolution exceptionnelle du TURPE 6 au 1^{er} février 2025 (soit +2.27 % sur les TRVE HT).

Le tableau ci-dessous reprend les dernières évolutions tarifaires en TTC et HT :

Date de la délibération CRE	Evolution des tarifs bleus résidentiels en TTC et HT	Evolution des tarifs bleus non résidentiels en TTC et HT	Date de la décision tarifaire	Date de mise en oeuvre
14/01/2021	+1,61% TTC (+1,93% HT)	+2,61% TTC (+3,23% HT)	28/01/2021	01/02/2021
08/07/2021	+0,48% TTC (+1,08% HT)	+0,38% TTC (+0,84% HT)	29/07/2021	01/08/2021
18/01/2022	+4,00% TTC (+24,3% HT)	+4,00% TTC (+23,6% HT)	28/01/2022	01/02/2022
19/01/2023	+15,00% TTC (+20,0% HT)	+15,00% TTC (+19,9% HT)	30/01/2023	01/02/2023
22/06/2023	+10,00% TTC (+10,22% HT)	+10,00 % TTC (+9,57% HT)	30/07/2023	01/08/2023
18/01/2024	+10,00% TTC (+0,18% HT)	+6,16% TTC (-3,55% HT)	30/01/2024	01/02/2024
15/01/2025	-15,00% TTC (-22,61 % HT)	-15,06 % TTC (-22,67 % HT)	30/01/2025	01/02/2025

2.2. Tarifs de cession

La décision du 28 janvier 2025 (ECOR2502211S) publiée au Journal Officiel du 30 janvier 2025 relatif aux tarifs de cession de l'électricité applicable aux entreprises locales de distribution a fixé les barèmes applicables à compter du 1^{er} février 2025, soit une baisse de -44,55 % HT en moyenne entre les barèmes du 1^{er} février 2025 et du 1^{er} février 2024 (délibération CRE n°2025-11 du 15 janvier 2025).

2.3. Tarifs de Ventes en gaz

Depuis le 1^{er} juillet 2023 (fin des tarifs règlementés de ventes de gaz), l'ensemble des clients gaz du Groupe ES ont souscrit une offre de marché. Parmi les offres proposées par ES Énergies Strasbourg une offre de prix indexé sur le prix de référence mensuel CRE (prix repère de vente de gaz) est proposée aux clients. La délibération CRE n°2023-102 du 12 avril 2023 précise la méthode de construction du prix de référence gaz pour les consommateurs résidentiels. Ce prix de référence à caractère indicatif est publié mensuellement par la CRE pour chacune des zones ELD.

2.4. Évolution des taxes liées aux ventes d'électricité et de gaz

Accise sur l'électricité

En l'absence de loi de finances 2025 votée au 31 décembre 2024, les mesures transitoires de baisse d'accises sur l'électricité ont pris fin automatiquement à compter du 1^{er} février 2025 et la loi de finances 2024 n°2023-1322 du 29 décembre 2023 s'applique pour les consommations à compter du 1^{er} février 2025, soit des tarifs de l'accise sur l'électricité à 33,70 €/MWh pour les particuliers <36kVA (contre 21 €/MWh depuis le 1^{er} février 2024), 26,23 €/MWh pour les PME (contre 20,5 €/MWh depuis le 1^{er} février 2024) et 22,5 €/MWh pour les clients ayant une haute puissance (contre 20,5 €/MWh depuis le 1^{er} février 2024).

La loi de finances 2025 n°2025-127 du 14 février 2025 vient modifier les tarifs de l'accise à compter des consommations du 1^{er} août 2025, soit des tarifs de l'accise sur l'électricité à 29,98 €/MWh pour les particuliers <36kVA et 25,79 €/MWh pour les PME ainsi que pour les clients ayant une haute puissance.

Accise sur le gaz

En l'absence de loi de finances 2025 votée au 31 décembre 2024, le tarif de l'accise sur le gaz a fait l'objet d'un retour automatique au niveau d'avant crise soit 17,16 €/MWh au 1^{er} janvier 2025. La loi de finances 2025 n°2025-127 du 14 février 2025 a revu à la baisse le tarif de l'accise gaz à compter des consommations du 1^{er} août 2025, soit 15,43 €/MWh.

TVA sur la part abonnement gaz et électricité

La loi de finances 2025 n°2025-127 du 14 février 2025 uniformise le taux de TVA applicable à la fourniture d'énergie. La part abonnement relative à la fourniture d'électricité et de gaz est soumise à compter du 1^{er} août 2025 au taux de 20% contre 5,5% auparavant.

2.5. Tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE)

Le cadre tarifaire TURPE 6 est entré en vigueur au 1^{er} août 2021. La CRE a publié deux délibérations portant décision sur le TURPE 6 Transport (HTB) et le TURPE 6 Distribution (HTA-BT) le 21 janvier 2021, après avis favorable du Conseil supérieur de l'énergie. Ces tarifs sont conçus pour s'appliquer sur une durée d'environ quatre ans, avec un ajustement mécanique au 1^{er} août de chaque année (1^{er} août 2021 au 31 juillet 2025).

La variation des prix de gros de l'électricité des dernières années impacte fortement le compte de régularisation des charges et produits pris en compte dans l'évolution annuelle du TURPE 6. Aussi afin d'éviter des mouvements tarifaires de sens opposés à six mois d'intervalle, la CRE a décidé d'une évolution exceptionnelle du TURPE 6 au 1^{er} février 2025 avant la mise en application du TURPE 7 au 1^{er} août 2025.

TURPE 6 HTB - Transport

La délibération CRE n°2025-09 du 15 janvier 2025 décide d'une hausse moyenne des tarifs d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité de +9,61 % à compter du 1^{er} février 2025.

D'autre part la note 3 de la délibération CRE n°2025-130 du 3 juin 2025 précise que la compensation à verser à Strasbourg Électricité Réseaux au titre des charges nettes 2024 du dispositif relatif au statut d'électro-intensif de certains consommateurs (article L.341-4-2 du code de l'énergie) est de 1,5 M€, égal au montant estimé et comptabilisé dans les comptes du Groupe ES au 31 décembre 2024.

TURPE 6 bis HTA/BT - Distribution

La délibération CRE n° 2025-08 du 15 janvier 2025 décide d'une hausse moyenne des tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité de +7,70% au 1^{er} février 2025.

TURPE 7

Après des travaux qui ont démarré en décembre 2023, la CRE a publié le 20 mars 2025 les délibérations finales sur le TURPE 7. Les délibérations n°2025-77 et n°2025-78 du 13 mars 2025 qui portent respectivement sur le TURPE 7 Transport (HTB) et le TURPE 7 Distribution (HTA-BT) ont été publiées au Journal Officiel du 14 mai 2025.

Le TURPE 7 vise à répondre aux enjeux de la période tarifaire à venir (2025-2028), mais aussi à préparer les réseaux de transport et de distribution d'électricité aux défis de moyen et long terme du système électrique. Il doit permettre le bon équilibre entre les besoins des réseaux, la qualité de service et un coût acceptable pour le consommateur. La période tarifaire sera marquée par l'électrification des usages, notamment dans la mobilité, le bâtiment et l'industrie, et par la croissance de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables avec pour conséquence la poursuite du développement significatif du nombre de raccordements. Il sera également nécessaire, dans le même temps, d'améliorer la résilience des réseaux pour faire face au changement climatique. Ces enjeux impliquent des investissements importants tant pour le réseau de transport que pour ceux de distribution.

Le nouveau cadre tarifaire TURPE 7 entre en vigueur au 1^{er} août 2025. Ces tarifs sont conçus pour s'appliquer sur une durée d'environ quatre ans, avec un ajustement mécanique au 1^{er} août de chaque année (premier ajustement au 1^{er} août 2026).

2.6. Tarifs d'utilisation des réseaux de transport de gaz (ATRT)

Le tarif d'utilisation des infrastructures gazières de transport, de distribution et de stockage, dit « tarif ATRT 8 », est entré en vigueur au 1^{er} avril 2024 pour une durée de 4 ans, conformément à la délibération CRE n°2024-22 du 30 janvier 2024.

La délibération n°2025-35 du 29 janvier 2025 décide de l'évolution annuelle du tarif ATRT 8 soit une baisse des termes tarifaires de -0,67% au 1^{er} avril 2025.

2.7. Tarifs d'utilisation des réseaux de distribution de gaz (ATRD)

La délibération n° 2022-28 de la CRE, publié le 27 janvier 2022, porte sur les tarifs péréqués d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel pour chacune des entreprises locales de distribution (dits « tarifs ATRD 6 »), et conçus pour s'appliquer pour une durée d'environ quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2022.

La délibération n° 2025-147 de la CRE publié le 11 juin 2025, portant décision sur les tarifs péréqués d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel des entreprises locales de distribution a fixé les nouveaux tarifs dits « ATRD » applicables à compter du 1^{er} juillet 2025 sur le territoire desservi par Réseau GDS, soit une hausse moyenne d'environ +3 % du coût d'acheminement gaz.

2.8. Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique (ARENH) – livraisons 2025

Livraisons 2025

Les demandes au guichet ARENH de novembre 2024 se sont élevées à 135,04 TWh pour l'année 2025 (coefficient de bouclage identique à 2024 soit 0,844). La quantité d'électricité allouée aux fournisseurs au prix de 42 € par MWh est toujours plafonnée à 100 TWh. Par conséquent, ÉS Énergies Strasbourg a fait l'objet d'un écrêtement total des volumes demandés pour 2025 et a souscrit auprès d'EDF un contrat lui permettant de sourcer les volumes dans les mêmes conditions que l'accord-cadre ARENH, soit avec un écrêtement partiel d'environ 25,88% des volumes.

Dispositif post ARENH

Le dispositif ARENH prendra fin le 31 décembre 2025. A compter de cette date, les fournisseurs s'approvisionneront sur le marché (marché de gros, contrats avec des producteurs, ...) ou avec leurs propres actifs de production.

La loi de finances pour 2025 prévoit le dispositif post Arenh qui en cas de dépassement de certains seuils permettra de faire bénéficier tous les consommateurs à un partage des revenus de l'exploitation des centrales nucléaires historiques, on parle de « versement nucléaire universel ». L'article 17 de la loi de finances 2025 définit plus précisément le dispositif qui s'articule autour de deux mécanismes :

- une taxe sur l'utilisation du combustible nucléaire assise sur les recettes issues de la vente d'électricité nucléaire d'EDF,
- et une redistribution des montants issus de la taxe à travers une minoration des prix de l'électricité à l'ensemble des consommateurs finaux d'électricité ayant conclu un contrat de fourniture selon des paramètres qui restent à préciser par voie réglementaire.

Saisie par les ministres en charge de l'Economie et de l'Energie, la CRE a publié le 19 juin 2025 la délibération n°2025-152 qui porte son avis sur le projet de décret relatif aux modalités de définition, de comptabilisation et de communication des estimations des revenus nucléaires historiques d'EDF. Il s'agit du premier texte réglementaire encadrant la future régulation de la production d'électricité nucléaire qui sera mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2026, consécutivement à la fin du dispositif ARENH et en application de l'article L.336-16 du code de l'énergie introduit par l'article 17 de la loi de finances pour 2025.

2.9. Évolution du Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale (FACé)

La péréquation entre les zones rurales et urbaines est assurée par les aides à l'électrification rurale. Ces aides sont financées par un compte d'affectation spéciale FACé qui est alimenté par une contribution spéciale due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité. A compter du 1^{er} août 2025 la contribution au FACé est supprimée et intégrée dans le tarif normal d'accise sur l'électricité et indexé sur l'inflation. Le Groupe ÉS via Strasbourg Électricité Réseaux est concerné par cette évolution à compter du 1^{er} août 2025. La baisse en niveau du TURPE et la diminution de la charge de contribution au FACé se neutraliseront sur l'exercice 2025.

Note 3 : Principes généraux et normes comptables

3.1. Référentiel comptable

Conformément au règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés du Groupe ÉS sont conformes aux normes comptables internationales comprenant les IFRS (International Financial Reporting Standards) et les IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations publiées à ce jour au Journal Officiel de l'Union Européenne.

La présentation des états financiers est conforme aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour des états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers du Groupe ÉS pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La monnaie fonctionnelle et de présentation des états financiers du Groupe ÉS est l'euro avec un niveau de précision retenu pour les états financiers en milliers d'euros.

Les principales sociétés incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sur l'année civile.

3.2. Évolution du référentiel comptable au 30 juin 2025

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe ÉS dans les comptes consolidés intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2024.

3.2.1. Textes adoptés par l'Union européenne

Les textes adoptés par l'Union européenne et dont l'application est obligatoire au 1^{er} janvier 2025 sont les amendements IAS 21 « Absence de convertibilité » publiés le 15 août 2023. Ces textes n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe ÉS au 30 juin 2025.

Les textes adoptés par l'Union européenne dont l'application anticipée est possible mais non obligatoire au 1^{er} janvier 2025 sont :

- les amendements à IFRS 10 « États financiers consolidés » et à IAS 28 « Participations dans des entreprises associées » publiés le 11 septembre 2014 ;
- et les amendements à IFRS 9 et IFRS 7 " Modifications apportées au classement et à l'évaluation des instruments financiers" publiés le 30 mai 2024.

Le Groupe ÉS n'applique pas par anticipation ces textes au 30 juin 2025. Des analyses sont en cours pour estimer leur impact éventuel sur les comptes du Groupe ÉS, qui devraient être limités.

3.2.2. Autres textes publiés par l'IASB mais non encore approuvés par l'Union Européenne

Les textes suivants n'ont pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne. Ils seraient applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 ou 1^{er} janvier 2027. Des analyses sont en cours pour estimer leur impact éventuel sur les comptes du Groupe ÉS :

- la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée le 9 avril 2024 ;
- la norme IFRS 19 « Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : informations à fournir » publiée le 9 mai 2024 ;
- les améliorations annuelles Volume 11 « Processus annuel d'amélioration des normes (IFRS 1, IFRS 7, IFRS 9, IFRS 10 et IAS 7) » publiés le 18 juillet 2024 ;
- et les amendements IFRS 9 « Contrats référençant de l'électricité dépendant de facteurs naturels » publiés le 18 décembre 2024.

3.3. Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés requiert de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter certains éléments d'actif et de passif et les montants des produits et des charges qui figurent dans ces états financiers, ainsi que les notes qui les accompagnent.

Le Groupe ÉS revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de l'expérience passée et des autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants qui figureront dans les futurs états financiers pourraient différer de ces estimations actuelles.

Les principales méthodes comptables au titre desquelles le Groupe ÉS a recours à des estimations et jugements sont décrites en note 4.3 de l'annexe des états financiers consolidés du 31 décembre 2024. Les estimations spécifiques au semestre sont précisées ci-après.

3.3.1. Retraites et autres avantages du personnel à long terme et postérieurs à l'emploi

Le montant de l'engagement au titre des avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages à long terme au 30 juin est calculé en projetant sur le semestre l'engagement de la clôture annuelle précédente, compte tenu des prestations versées et des mouvements sur les actifs de couverture

et ajusté le cas échéant des changements de régime. En cas de modification, réduction ou liquidation de régime intervenant en cours de période, les hypothèses actuarielles et l'évaluation des engagements sont mises à jour à la date du changement. A compter de cette date, le coût des services rendus et l'intérêt net au titre des prestations définies sont ajustés en conséquence.

Hormis les situations visées précédemment, les hypothèses actuarielles entrant dans le calcul des engagements pour avantages du personnel pour les arrêts intermédiaires sont modifiées par rapport à celles utilisées lors des clôtures annuelles si des évolutions significatives interviennent sur certains paramètres (par exemple le taux d'actualisation).

Au 30 juin 2025, les indices de référence pour le calcul du taux d'actualisation et du taux d'inflation pris en compte pour le calcul des engagements envers le personnel s'élève respectivement à 3,7 % (contre 3,6% au 30 juin 2024) et à 1,9 % (contre 2,1% au 30 juin 2024).

3.3.2. Fonds de péréquation de l'électricité (FPE)

Le fonds de péréquation de l'électricité est destiné à compenser l'hétérogénéité des conditions d'exploitation résultant de la disparité des réseaux et des consommations sur le territoire national. Une formule de péréquation sert à déterminer sur une base annuelle, pour chaque distributeur, un solde contributeur ou bénéficiaire. Strasbourg Électricité Réseaux, aux côtés d'Enedis, fait partie des contributeurs au fonds de péréquation.

Strasbourg Électricité Réseaux en l'absence d'arrêté comptabilise au semestre la meilleure estimation à date de la contribution FPE, en utilisant la méthode de calcul retenu dans l'arrêté publié au Journal Officiel du 20 novembre 2024 (TECR2426785A)) qui définissait la contribution FPE au titre de 2024, soit une charge de 1 M€ au 30 juin 2025 identique au 30 juin 2024 qui vient diminuer le chiffre d'affaires consolidé.

3.3.2. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts (exigible et différée) sur le résultat de la période intermédiaire est calculée en appliquant la dernière estimation connue du taux effectif d'impôt de l'exercice pour chaque entité ou groupe fiscal au résultat comptable des sociétés intégrées avant impôt.

Note 4 : Périmètre de consolidation

4.1. Évolution du périmètre au cours du 1er semestre 2025

Le périmètre de consolidation du Groupe ÉS n'a pas évolué au 1^{er} semestre 2025.

4.2. Évolution du périmètre au cours de l'exercice 2024

Le périmètre de consolidation du groupe a évolué au 31 décembre 2024 avec la sortie de la société BET Huguet SAS le 30 mai 2024 qui était comptabilisée jusqu'à cette date selon la méthode de l'intégration globale (voir note 1.4.4. BET Huguet – cession de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2024).

Note 5 : Saisonnalité de l'activité

Le résultat opérationnel intermédiaire dégagé est caractérisé par une importante saisonnalité liée à un haut niveau d'activité au premier et quatrième trimestre de l'année civile. Le phénomène, fonction des conditions climatiques et de la tarification, est d'amplitude variable selon les années et impacte les postes « Créances clients et autres débiteurs » et « Fournisseurs et autres créditeurs ». Par ailleurs, l'application de l'interprétation IFRIC 21 affecte la saisonnalité du résultat opérationnel entre

les deux semestres, certaines taxes n'étant plus étalées sur l'année mais constatées dès la survenance du fait générateur de ces taxes, soit sur le premier semestre dans la plupart des cas.

Pour illustration, les chiffres d'affaires et résultats opérationnels au titre du 1^{er} et 2^{ème} semestre 2024 ainsi que ceux de l'exercice 2024 sont présentés ci-dessous :

(en K€)	1 ^{er} semestre 2024 Publié	2 ^{ème} semestre 2024 Publié	Exercice 2024 Publié
Chiffre d'affaires	762 921	656 576	1 419 497
Résultat opérationnel	102 285	89 168	191 453

✓ Notes explicatives aux comptes consolidés

Note 6 : Produits des activités ordinaires

	30.06.2025	30.06.2024
Ventes d'énergie et péage ⁽¹⁾	635 494	717 277
Prestations de services	11 044	15 791
Ventes de Marchandises	9 789	9 537
Autres produits d'exploitation	20 375	20 316
Chiffre d'affaires	676 702	762 921
dont CA des contrats comptabilisés à l'avancement	170 122	152 008
dont CA des contrats comptabilisés à un moment précis	506 580	610 913
Subventions d'exploitation ⁽²⁾	44 049	60 507
Autres produits de l'activité	44 049	60 507
Produits des activités ordinaires	720 751	823 428

⁽¹⁾ Les ventes d'énergie et péage comprennent des ventes nettes de négoce pour 2 230 K€ au 30 juin 2025 versus 4 147 K€ au 30 juin 2024.

⁽²⁾ Les subventions d'exploitation comprennent essentiellement la compensation CSPE liée à l'obligation d'achat d'électricité et de gaz produite par certaines installations pour 48 157 K€ versus 41 169 K€ au 30 juin 2024, ainsi que la compensation CSPE liée au bouclier tarifaire gaz pour 0 K€ versus 14 850 K€ au 30 juin 2024, la compensation CSPE liée aux boucliers tarifaires électricité pour 117 K€ versus 3 834 K€ au 30 juin 2024 et la compensation ASP liée aux boucliers tarifaires électricité 102 K€ versus 413 K€ au 30 juin 2024. Les mesures réglementaires exceptionnelles mises en place depuis 2022 par les pouvoirs publics ont pris fin progressivement jusqu'au 31 décembre 2024. Les impacts concernant les d'ajustements de valorisation de compensation faisant suite à des déclarations complémentaires auprès de la CRE sont non significatifs dans les comptes semestriels 2025.

Note 7 : Achats consommés

	30.06.2025	30.06.2024
Achats matières premières & autres approvisionnements ⁽¹⁾	-8 998	-8 306
Production immobilisée liée aux variations de stocks	2 370	2 027
Achats de sous-traitance	-1 735	-1 838
Achats d'énergies ⁽²⁾	-431 511	-551 374
Charges de transport et d'acheminement	-21 469	-19 337
Achats non stockés, matériel et fournitures	-1 618	-1 529
Achats de marchandises	-2	0
Achats et variations de stocks	-462 963	-580 358

⁽¹⁾ Les achats matières premières & autres approvisionnements incluent les variations de stocks y compris gaz.

⁽²⁾ Les achats d'énergies comprennent essentiellement :

- les achats d'électricité et de gaz pour 375 382 K€ versus 488 514 K€ au 30 juin 2024. Ces achats sont minorés des ventes d'excédents réalisées sur les marchés de gros d'électricité et de gaz pour 37 886 K€ versus 53 856 K€ au 30 juin 2024,
- et les achats obligés d'électricité et de gaz produits par certaines installations (installations photovoltaïques, biométhane par exemple) pour 50 401 K€ versus 50 987 K€ au 30 juin 2024 qui sont compensés par des ventes à l'agrégateur et une compensation CSPE.

Note 8 : Autres produits et charges opérationnels courants

	30.06.2025	30.06.2024
Pertes sur créances irrécouvrables	-2 028	- 1 479
Dotations / Reprises pour pertes de valeur créances clients et autres débiteurs	9	-2 324
Dotations / Reprises aux provisions pour risques et charges - autres	1 256	-9 386
Achats de CEE & CEE PE ⁽¹⁾	-16 392	-15 066
Redevances versées aux communes	-1 297	-1 283
Autres charges de gestion courante	-702	-553
Autres charges opérationnelles courantes	-19 154	-30 091
Autres produits ⁽²⁾	778	4 483
Dotations / Reprises aux provisions pour litiges	337	-220
Autres produits opérationnels courants	1 115	4 263
Autres produits et charges opérationnels courants	-18 039	-25 828

⁽¹⁾ Il s'agit essentiellement des achats de CEE et CEE PE effectués sur le marché pour 10 238 K€ contre 12 426 K€ au 30 juin 2024 et de primes versées pour obtenir les CEE et CEE PE pour 2 377 K€ contre 2 446 K€ au 30 juin 2024.

⁽²⁾ Comprend des produits divers de gestion courante.

Note 9 : Autres produits et charges opérationnels non courants

	30.06.2025	30.06.2024
Valeur nette des actifs cédés ou mis au rebut	-152	-366
Autres charges opérationnelles		
Dotations / Reprises aux provisions pour risques et charges		
Dotations / Reprises aux provisions pour litiges		
Dotations / Reprises aux provisions sur immobilisations	-634	-388
Pertes de contrôle exclusif		
Autres charges opérationnelles non courantes	-786	-754
Produits des cessions d'actifs		68
Autres produits opérationnels		36
Pertes de contrôle exclusif		
Autres produits opérationnels non courants	0	104
Autres produits et charges opérationnels non courants	-786	-650

Note 10 : Résultat financier

Le résultat financier est essentiellement constitué des rubriques « Autres produits financiers » et « Autres charges financières » dont le détail est présenté ci-dessous :

	30.06.2025	30.06.2024
Produits financiers des participations	675	645
Autres produits financiers (essentiellement produits sur titres de dettes)	3 714	3 537
Autres produits financiers	4 389	4 182
Coût d'actualisation des provisions liées au personnel	-3 550	-3 654
Autres charges financières	-1 381	-12
Autres charges financières	-4 931	-3 666

Note 11 : Charge d'impôt sur le résultat

Détail de la charge d'impôt	30.06.2025	30.06.2024
Impôt courant exigible ⁽¹⁾⁽²⁾	-39 097	-29 078
Impôts différés	2 360	-1 142
Charge d'impôt	-36 737	-30 220

⁽¹⁾ Les règles Pilier 2 de l'OCDE n'ont pas d'impact sur l'impôt courant exigible du Groupe.

⁽²⁾ L'impôt courant exigible du 30 juin 2025 comprend la nouvelle contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises redevables de l'IS qui dépassent certains seuils, qui a été instaurée par la loi de finances 2025. L'assiette de la contribution exceptionnelle pour ces entreprises correspond à la moyenne de l'IS dû au titre de l'exercice 2025 et de l'exercice précédent 2024.

Le taux de la contribution applicable au Groupe ES est de 20,6%. La charge assise sur le résultat 2024 est reconnue intégralement dans les comptes du 30 juin 2025, soit une charge de 5 429K€.

Note 12 : Goodwill

	30.06.2025	31.12.2024
Valeur nette comptable à l'ouverture	90 280	90 682
Acquisitions		
Cessions		-402
Pertes de valeur		
Affectation		
Variation de périmètre		
Valeur nette comptable à la clôture	90 280	90 280
Valeur à la clôture ⁽¹⁾	90 280	90 280
Cumul des pertes de valeur à la clôture	0	0

⁽¹⁾ Comprend un goodwill concernant ES Énergies Strasbourg SA pour 89 305 K€ et un goodwill concernant ES Biomasse pour 975 K€, pour lesquels il n'y a pas d'indice de perte de valeur relevé au 30 juin 2025.

Note 13 : Ensemble des immobilisations corporelles

	Immobilisations en concessions de distribution publique d'électricité et de gaz	Immobilisations en concessions des autres activités ⁽¹⁾	Autres immobilisations corporelles du domaine propre	Immeubles de placement
Immobilisations en service et en cours	1 745 064	26 666	76 798	43 015
Avances et acomptes s/ immo corporelles	776	0	0	0
Valeur brute au 30/06/2025	1 745 840	26 666	76 798	43 015
Amortissements et provisions au 30/06/2025	-855 468	-26 421	-45 986	-28 517
Valeur nette au 30/06/2025	890 372	245	30 812	14 498
Valeur nette au 31/12/2024	879 812	268	31 972	15 096

⁽¹⁾ Les immobilisations en concession des autres activités comprennent les actifs liés au GEIE « EMC » qui ont fait l'objet d'une dépréciation au 31 décembre 2024 pour 4 769 K€ (voir note 22 de l'annexe consolidée annuelle 2024).

Absence d'indice de perte de valeur relevée au 30 juin 2025.

Note 14 : Participations dans les coentreprises et entreprises associées_____

Détail par coentreprises et entreprises associées

	Types	Secteurs (1)	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres 30.06.2025	Dont quote-part de résultat 30.06.2025	Quote-part de capitaux propres 31.12.2024	Dont quote-part de résultat 31.12.2024
ECOGI SAS	coentreprise	V	40,00	3 777	-45	3 822	231
SHL SAS	coentreprise	V	50,00	2 600	111	2 488	401
SERHY SAS	coentreprise	V	35,50	18 148	1 068	17 507	2 480
ES SERVICES ENERGETIQUES SA	coentreprise	A	50,00	6 358	-351	7 425	524
			Total	30 883	783	31 242	3 636

(1) A = Autres secteurs, V=Production et Commercialisation d'énergies

Note 15 : Autres actifs financiers non courants_____

Actifs financiers non courants évalués à la juste valeur	Valeur comptable (1) 30.06.2025	Revalorisation/ Résultat 30.06.2025	Revalorisation/ Capitaux propres 30.06.2025	Revenus perçus 30.06.2025
Titres de dettes – JV OCI non recyclable				
Titres de dettes – JV OCI recyclable	70 206			1 321
Titres de capitaux propres – JV OCI non recyclable	14 759			675
Titres de capitaux propres – JV résultat	615			
Instruments financiers dérivés de couverture – juste valeur positive en OCI	249		220	
Instruments financiers dérivés de négoce – juste valeur positive en résultat				
Total	85 829	0	220	1 996

(1) Au 30 juin 2025, les valeurs comptables sont égales aux justes valeurs.

Actifs financiers non courants évalués au coût amorti	Valeur comptable 30.06.2025	Revenus perçus 30.06.2025
Prêts et créances émises par l'entreprise	6 632	172
Dépôts et cautionnements	11 694	851
Total	18 326	1 023

Note 16 : Actifs financiers courants_____

Actifs financiers courants évalués à la juste valeur	Valeur comptable (1) 30.06.2025	Revalorisation / Résultat 30.06.2025	Revalorisation / capitaux propres 30.06.2025	Revenus perçus 30.06.2025
Titres de dettes – JV OCI recyclable	91 353			1 718
Instruments financiers dérivés de couverture – juste valeur positive en OCI	114		114	
Instruments financiers dérivés de négoce – juste valeur en résultat	2 268	-2 340		
Total	93 735	-2 340	114	1 718

(1) Au 30 juin 2025, les valeurs comptables sont égales aux justes valeurs.

Actifs financiers courants évalués au coût amorti	Valeur comptable	Revenus perçus
	30.06.2025	30.06.2025
Prêts et créances financières émises	1 105	29
Dépôts et cautionnements	2	
Comptes courants EDF et autres (placements > 3 mois)	5 981	2 356
Total	7 088	2 385

Note 17 : Capitaux propres

17.1 Capital social

Au 30 juin 2025, le capital social d'Électricité de Strasbourg s'élève à 71 693 860 euros, divisé en 7 169 386 actions entièrement souscrites et libérées d'une valeur nominale de 10 euros chacune (inchangé par rapport au 31 décembre 2024).

17.2 Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 14 mai 2025 a voté une distribution de dividendes au titre de l'exercice 2024 de 78 863 K€ (soit 11,00 € par action contre 8,60 € par action en 2024 au titre de 2023).

Note 18 : Passifs spécifiques des concessions

	30.06.2025	31.12.2024
Contrevaleur des biens	600 026	586 097
Financement concessionnaire non amorti	-398 345	-380 564
Droits sur biens existants - Valeurs nettes	201 681	205 533
Amortissement financement du concédant	231 530	228 040
Provision pour renouvellement	340 025	337 841
Droits sur biens à renouveler	571 555	565 881
Passifs spécifiques des concessions de Distributions Publique d'électricité	773 236	771 414

Note 19 : Provisions

	31.12.2024	Mouv. de Périmètre	Dotation	Reprise conso.	Reprise sans objet	Variation écart actuariel	Autres Variations (2)	30.06.2025
Prov. litiges ⁽¹⁾	916		196	218	314			580
Prov. Avantage au personnel – postérieurs à l'emploi	168 276		5 901	4 234		-10 881	1 520	160 582
Prov. Avantage au personnel – long terme	18 572		354	904			270	18 292
Prov. Avantage au personnel – court terme	3 190		1 608	3 190				1 608
Prov. pour autres charges	14 652		45	1 270	31			13 396
Total	205 606		8 105	9 816	345	-9 361	1 790	194 458

	Part Courant (< 1 an)	Part Non Courant (> 1 an)
Prov. litiges ⁽¹⁾	580	
Prov. Avantage au personnel – postérieurs à l'emploi	8 076	152 506
Prov. Avantage au personnel – long terme	1 809	16 483
Prov. Avantage au personnel – court terme	1 608	
Prov. pour impôts		
Prov. pour autres charges	6 264	7 132
Total	18 337	176 121

⁽¹⁾ Point sur le principal litige faisant l'objet de provisions (pas de nouveaux litiges significatifs au 30 juin 2025) :

Fin 2017, Électricité de Strasbourg a fait l'objet d'une assignation par un fournisseur devant la Chambre du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg pour une demande d'indemnité pour non-respect du quota d'attribution de missions conformément à un accord-cadre signé en 2014. Le 16 août 2018 le Tribunal de Grande Instance s'est déclaré incompétent et a renvoyé le dossier à la chambre commerciale. Le 16 septembre 2022 le Tribunal Judiciaire de Strasbourg a condamné Électricité de Strasbourg à verser 35 K€ et la partie adverse a fait appel de la décision le 8 novembre 2022. La décision du 19 juin 2024 de la Cour d'Appel de Colmar confirme le jugement rendu par le Tribunal Judiciaire de Strasbourg. La partie adverse a formé un pourvoi en Cassation le 23 décembre 2024 puis s'est désisté début 2025. La provision totale constituée en 2017 pour ce litige est reprise dans le résultat consolidé du 30 juin 2025 soit 295 K€.

⁽²⁾ Comprend le transfert des activités Électricité de la Régie de Niederbronn-Reichshoffen.

Passifs éventuels liés à des litiges (voir note 36 de l'annexe consolidée du 31 décembre 2024)

Le passif éventuel né fin 2017 entre la filiale ÉS Énergies Strasbourg et une société concurrente pour la cessation de pratiques de démarchage abusif n'a pas évolué courant du 1^{er} semestre 2025, l'audience de plaidoirie est fixée au 26 septembre 2025. Pas d'évolution ou de décision sur le fond intervenue, il n'y a pas lieu de constater une provision au titre de ce litige dans les comptes.

Autres passifs éventuels

- Concernant le passif éventuel lié à l'URSSAF, mentionné en note 36 de l'annexe consolidée du 31 décembre 2024, la procédure n'a pas évolué durant le 1^{er} semestre 2025. La position du Groupe ÉS reste inchangée, elle estime que sa position est fondée au regard des textes applicables et aucune provision n'est à constater au passif au titre d'une régularisation du taux de cotisation pour les années 2022 à 2024 (2,5 M€).
- Concernant le passif éventuel lié à la cession de BET Huguet par FIPARES, mentionné en note 36 de l'annexe consolidée du 31 décembre 2024, le jugement de la cour d'appel administrative de Lyon du 20 Mars 2025 condamne les membres du groupement d'entreprises dans lequel BET-Huguet est partie prenante à la prise en charge des désordres et coûts induits par ceux-ci. Au 30 juin 2025, la prise en charge de ces coûts entre les membres du groupement et leurs assureurs n'est pas arrêtée et ne peut être évaluée de manière fiable. BET Huguet n'étant pas la société qui a réalisé les travaux pour lesquels les désordres ont été constatés, aucune provision n'est comptabilisée à ce titre dans les comptes du Groupe ÉS au 30 Juin 2025.

Note 20 : Passifs financiers courants et non courants

	30.06.2025	COURANT	NON COURANT	
		A moins d'un an	D'un à cinq ans	A plus de 5 ans
Dépôts et cautionnements reçus	7 397	2 758	488	4 151
Instruments financiers dérivés de couverture – juste valeur en OCI	227	131	96	
Instruments financiers dérivés de négoce—juste valeur en résultat ⁽¹⁾				
Dettes liées à l'obligation locative	7 528	936	3 678	2 914
Dettes financières diverses				
Total	15 152	3 825	4 262	7 065

⁽¹⁾ La revalorisation des instruments financiers dérivés de négoce a un impact de 110 K€ en résultat au 30 juin 2025.

Note 21 : Tableau des flux de trésorerie

21.1. Détail de la variation du besoin en fonds de roulement

	30.06.2025	30.06.2024
Variation des stocks	10 879	5 466
Variation des créances d'exploitation	214 563	167 436
Variation des dettes d'exploitation	-164 565	-152 655
Variation des Contributions et Compensations des Charges de Services Public d'Énergie (CSPE)	29 790	-8 761
Variation des autres créances et dettes diverses	-6 782	42 308
Variation du besoin en fonds de roulement	83 885	53 794

21.2. Réconciliation du poste trésorerie nette présenté dans le tableau des flux de trésorerie avec les éléments du bilan

	Trésorerie à l'ouverture 01.01.2025	Trésorerie à la clôture 30.06.2025
Disponibilités	56 673	45 802
Équivalents de trésorerie	99 950	186 638
Autres passifs	0	0
Total	156 623	232 440

21.3. Réconciliation du poste trésorerie nette présenté en complément au bas du tableau des flux de trésorerie avec les éléments du bilan

La variation de trésorerie présentée dans ce tableau comprend également les placements qui ont une échéance de plus de 3 mois mais pour lesquels le risque de changement de valeur est négligeable.

	Trésorerie à l'ouverture 01.01.2025	Trésorerie à la clôture 30.06.2025
Disponibilités	56 673	45 802
Équivalents de trésorerie	99 950	186 638
Titres de dettes – JV OCl recyclable (peu importe l'échéance)	169 121	161 559
Autres passifs	0	0
Total	325 744	393 999

21.4. Tableau de variation de l'endettement financier net

	Trésorerie à l'ouverture 1.01.2025	Variation	Trésorerie à la clôture 30.06.2025
Trésorerie brute	156 623	75 817	232 440
Soldes débiteurs bancaires			
Trésorerie nette (A)	156 623	75 817	232 440
Certains passifs financiers à court et long terme	15 632	-707	14 925
Certains passifs d'exploitation			
Endettement financier brut (B)	15 632	-707	14 925
Endettement financier net (A-B)	140 991	76 524	217 515

21.5. Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Dans les opérations de financement, les variations des passifs correspondent en totalité à des opérations de cash. La principale variation concerne la distribution des dividendes par Électricité de Strasbourg.

Note 22 : Autres engagements

Les engagements mentionnés dans cette note comprennent tous les engagements hors bilan identifiés par le Groupe comme significatifs et pris envers les tiers par l'ensemble des entreprises consolidées par intégration globale (engagements hors bilan des sociétés mises en équivalence exclus des données chiffrées ci-dessous).

Engagements donnés	30.06.2025	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Avals et cautions	332	332		
Engagements sur commandes d'investissements	51 553	45 391	6 162	
Engagements sur commandes d'exploitation	52 245	24 360	17 634	10 251
Contrats de locations simples	78	78		
Autres engagements (y compris comptes courants) ⁽¹⁾	19 310	7 618	11 692	
TOTAL	123 518	77 779	35 488	10 251

⁽¹⁾ Les comptes courants représentent 524 K€ des autres engagements donnés au 30 juin 2025.

Au 30 juin 2025, les engagements d'achats d'énergie du Groupe ES s'élèvent à 703 M€, pour des contrats à terme, en contrepartie des ventes aux clients finaux régulés ou ayant exercé leur éligibilité, des ventes aux gestionnaires de réseaux ainsi que des positions de négoce.

Engagements reçus	30.06.2025	Échéance à moins d'1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance à plus de 5 ans
Avals et cautions	1 492	1 492		
Engagements sur commandes d'exploitation	23 546	8 269	11 300	3 977
Contrats de locations simples (loyers immobiliers)	22 238	3 516	12 426	6 296
Autres engagements ⁽¹⁾	51 500	51 500		
TOTAL	98 776	64 777	23 726	10 273

⁽¹⁾ dont une autorisation de découvert de 50 000 K€ incluse dans la convention de trésorerie avec EDF.

Note 23 : Transactions entre parties liées

La nature des opérations avec les parties liées n'a pas connu d'évolution significative depuis le 31 décembre 2024. Le Groupe ES continue à entretenir des relations significatives avec EDF et RTE pour la fourniture et l'acheminement de l'électricité.

Note 24 : Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels » en se basant sur le reporting effectué en interne. Les secteurs opérationnels présentés au 30 juin 2025 sont détaillés dans la note 6 de l'annexe consolidée 2024.

Les données sectorielles s'entendent avant éliminations inter-secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées aux prix du marché.

L'EBITDA présenté correspond au résultat opérationnel déduction faite des amortissements, des dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession, des variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie et des autres produits et charges opérationnels non courants.

au 30 juin 2025	Distributeur d'électricité et de gaz	Production et Commercialisation d'électricité et de gaz	Autres secteurs	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	173 827	498 827	4 048		676 702
Chiffre d'affaires inter-secteur	2 706	11 714	29 137	-43 557	
Chiffre d'affaires	176 533	510 541	33 185	-43 557	676 702
Résultat opérationnel	59 470	60 215	-1 559		118 126
Amortissements	20 956	4 658	2 957		28 571
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	1 537				1 537
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Énergie		2 230			2 230
Autres produits et charges opérationnels non courants	138	70	578		786
Neutralisation de l'intragroupe au titre des consommations des agents	2 218	-3 544	1 326		0
EBITDA (1)	84 319	63 629	3 302		151 250
Résultat sectoriel (1)	47 171	39 262	-1 676		84 757

au 30 juin 2024	Distributeur d'électricité et de gaz	Production et Commercialisation d'électricité et de gaz	Autres secteurs	Éliminations	Consolidé
Chiffre d'affaires externe	155 503	601 523	5 895		762 921
Chiffre d'affaires inter-secteur	2 886	10 760	27 940	-41 586	
Chiffre d'affaires	158 389	612 283	33 835	-41 856	762 921
Résultat opérationnel	46 234	55 028	1 023		102 285
Amortissements	20 005	4 636	3 561		28 202
Dotations nettes aux provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	1 094				1 094
Variations nettes de juste valeur sur instruments dérivés Energie		3 649			3 649
Autres produits et charges opérationnels non courants	120	140	390		650
Neutralisation de l'intragroupe au titre des consommations des agents	2 156	-3 387	1 231		0
EBITDA (1)	69 609	60 066	6 205		135 880
Résultat sectoriel (1)	37 141	37 772	1 298		76 211

(1) Neutralisation de l'intragroupe au titre des consommations des salariés (livraison assurée par la filiale ÉS Énergies Strasbourg).

Événements postérieurs à la clôture

Néant.